

La médiathèque, c'est ...

*Un espace adulte*

*Un espace jeunesse*

**Un vaste choix parmi  
nos documents**

**Bandes dessinées**

**Romans**

**Reuves**

**Albums**

**Jeux vidéo**

**Documentaires**

**Bibliothèque numérique**

**Musique**

**Contes**

**Films**



**Horaires d'ouverture au public**

Mardi		16h00 à 18h30
Mercredi	10h à 12h30	15h00 à 18h30
Vendredi		16h00 à 19h00
Samedi	10h à 12h30	15h00 à 17h00



Inscription obligatoire pour le prêt  
de documents

Imprimé par nos soins



**Marolles-en-Hurepoix**

3, Grande Rue  
91630 Marolles en Hurepoix  
Tél : 01 64 56 11 43

Courriel :  
mediatheque@marolles-en-hurepoix.fr

**Mode d'emploi**

**MEDIATHEQUE  
JEAN FARGES**



Retrouvez nous sur  
<https://mediatheques.coeuressonne.fr>  
ou  
[www.facebook.com/bibmarolles](http://www.facebook.com/bibmarolles)

## MODALITES PRATIQUES

### Conditions d'inscription

L'inscription est gratuite.

Elle est nominative et individuelle. Elle se fait sur présentation d'un document justifiant son identité et son adresse de domicile. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Veuillez nous signaler tout changement d'adresse.

### Nos services

Le prêt inter-bibliothèque : nous n'avons pas ce que vous cherchez ici, vous pouvez le demander depuis le catalogue en ligne ou à l'accueil de la médiathèque. Une navette se chargera de ramener le document à la médiathèque

Un cahier de suggestion est à votre disposition à la banque de prêt. Votre avis nous intéresse.

Un service spécialisé pour mal voyants avec des livres en gros caractères et des livres sonores (CD).

Une boîte de retour est installée à l'entrée de la médiathèque pour y déposer tous les documents si la médiathèque est fermée.

## Régime du droit au prêt

Sur une carte de lecteur, vous pouvez emprunter :

*pour 4 semaines* au maximum 30 documents (parmi les livres, CD, revues, DVD, jeux vidéo, partitions) dont 3 DVD et 1 jeu vidéo



En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, les dispositions pour en assurer le retour sont les suivantes :

- rappels
- suspension du droit de prêt après le 2<sup>ème</sup> rappel
- Recouvrement au Trésor public si pas de retour après le 3<sup>ème</sup> rappel

**ATTENTION ! : tous documents perdus ou détériorés devront être remplacés ou remboursés.**

## Numérique

La consultation internet est possible encadrée par un règlement disponible à l'accueil ainsi qu'une charte d'utilisation. L'utilisateur doit être inscrit pour la consultation.

Sur place vous pouvez



- consulter internet sur un poste public
- consulter l'Onisep pour l'orientation
- utiliser la bureautique
- utiliser le Wifi

Et vous pouvez consulter de chez vous

- accéder au portail web <http://mediatheques.coeuressonne.fr>
- interroger le catalogue et réserver des documents
- accéder à votre compte lecteur en vous identifiant
- visualiser vos prêts en cours
- consulter les informations pratiques, l'actualité du mois, les nouveautés, les animations
- la page Facebook pour suivre notre actualité pas à pas et y participer [www.facebook.com/bibmarolles](http://www.facebook.com/bibmarolles)
- la bibliothèque numérique sur le portail <https://mediatheques.coeuressonne.fr>